

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE-

MINISTERE DES SPORTS

WILAYA D'ORAN

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**NIF :
420029000031023**

**AVIS D'ATTRIBUTION
PROVISOIRE DE MARCHE**

En application de l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public, il est porté à la connaissance des bureaux d'étude ayant participé au concours national d'architecture restreint N°22/DJS/2026 relatif au projet : « **ETUDE POUR LA REALISATION D'UNE SALLE OMNISPORTS 500 PLACES AU POLE URBAIN AHMED ZABANA A MISSERGHINE** », paru sur les quotidiens nationaux le 03/06/2026 « Jeunesse d'Algérie » et « **الديوان** » et sur la presse électronique « **Anndz** » le 03/06/2026 et « **elmoudjaz.dz** » le 04/06/2026, que le marché est attribué provisoirement au Bureau d'études suivant :

Bureau d'études	Montant De l'offre DA TTC (études)	Note Technique /80 points	Note financière /20 points	Note cumulée //100 points
HAMZAOUI AHMED NIF : 159310103432125	6 248 000,00	68,85	19,50	88,35 Mieux disant

Les soumissionnaires, intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont tenus de se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la première parution du présent avis d'attribution provisoire.

Les soumissionnaire qui contestent le choix opéré par le service contractant, peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya d'Oran (Secrétariat général), dans les 10 jours à compter de la première parution de l'avis d'attribution provisoire dans la presse écrite ou la presse électronique ou le BOMOP.